



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>31057</b>	De <b>Mme Alexandra Valetta Ardisson</b> ( La République en Marche - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> >assurance maladie maternité	<b>Tête d'analyse</b> >Valorisation des visites médicales à domicile	<b>Analyse</b> > Valorisation des visites médicales à domicile.
Question publiée au JO le : <b>14/07/2020</b>		

### Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la valorisation des visites médicales à domicile. Ces visites sont essentielles, tant médicalement, socialement qu'économiquement. Elles permettent de réaliser un examen optimisé de patients ne pouvant pas se déplacer ou bloqués chez eux et par conséquent, elles contribuent à ne pas surcharger inutilement les urgences. Mme la députée a été saisie par des associations de médecins de son département car, si pour répondre aux enjeux de la crise sanitaire et faciliter certaines démarches, son ministère a mis en place des tarifications pour les téléconsultations équivalentes à celles des consultations présentiels ainsi que des majorations spécifiques pour les visites en Ehpad, rien n'a été prévu pour les visites médicales à domicile. Or ces visites médicales n'ont pas été revalorisées depuis de nombreuses années. Compte tenu des dérogations mises en place dans le cadre de la crise sanitaire et dans la perspective du Ségur de la santé, elle souhaiterait savoir s'il est prévu de revaloriser les visites médicales à domicile afin de rééquilibrer les différentes tarifications de consultations existantes et d'établir plus d'équité à l'égard des médecins qui œuvrent quotidiennement sur le terrain.